

Ville de PERONNAS

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023

Conseil municipal du lundi 13 février 2023

Prévu par l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales et par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientations budgétaires (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités d'investissement et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements et communes de plus de 3500 habitants.

En cas d'absence d'un DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Le DOB doit avoir lieu dans les 2 mois précédant le vote du budget. Il ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget. Il vient compléter les informations de l'assemblée délibérante et renforcer ainsi la démocratie participative mais permet aussi de répondre à la demande de transparence des finances publiques.

Le DOB ne donne pas lieu à un vote, il est simplement pris acte de la tenue de ce débat dans une délibération spécifique.

Le débat doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Le DOB doit être accompagné d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB). Celui-ci porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, le rapport doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, au siège de l'EPCI.

Le public doit être informé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication...dans un délai d'un mois.

Sommaire :

I. Le contexte économique et budgétaire de préparation du budget 2023

- a. Le contexte économique international et national
- b. Le projet de loi de finances 2023, principales dispositions
- c. La stratégie budgétaire de Péronnas

II. Situation financière de Péronnas fin 2022 – Analyse rétrospective

III. Les principales orientations et les projections budgétaires 2023

I - Le contexte économique et budgétaire de Préparation du budget 2023

A- Le contexte économique international et national en pleine crise économique et climatique

CONTEXTE GENERAL

Perspectives de l'économie mondiale 2023-2024 : de l'inflation à la récession soft.

L'année 2022 n'avait pas mal commencé. Le moteur de l'économie mondiale tournait à plein régime, après le brutal arrêt dû à la pandémie du Covid. Et même un peu trop vite, créant des goulets d'étranglement dans les approvisionnements en matière premières et en énergies.

Entre-temps, la Russie a attaqué l'Ukraine, déclenchant une guerre qui a augmenté la crise énergétique.

Dans le monde, les forts déséquilibres consécutifs à la crise sanitaire ont déclenché une mécanique inflationniste, renforcée par le choc exogène de la guerre en Ukraine. Si certains déséquilibres, monétaires et budgétaires en particulier, sont en cours de correction, le processus récessif est lancé et devrait se propager aux Etats-Unis et en Europe en 2023. Ce ralentissement sera propice à une "normalisation". Pour autant, des mutations d'ordre structurel, dont certaines ont été accélérées par les crises sanitaire et énergétique, contribueront à installer un régime de croissance plus faible et plus inflationniste dans les économies occidentales.

Source INSEE

EN ZONE EURO

Risque de récession économique.

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine, qui a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique, notamment du gaz russe. Le risque annoncé de rationnement d'énergie aurait pu se matérialiser cet hiver. Cela participe à ralentir la consommation des ménages et la production – le pouvoir d'achat est en baisse, et les coûts énergétiques deviennent insupportables.

Les capacités de financement se détériorent alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties.

EN FRANCE

Une croissance sans énergie, une inflation record et persistante, un pouvoir d'achat en berne.

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue. La croissance a ralenti, elle est restée positive au 3^{ème} trimestre (0,2%), mais en repli par rapport au 2^{ème} trimestre. Les conditions de production ont persisté, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées.

L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée de 6,2%, qui reste cependant inférieure à celle de la Zone Euro (10,2 %), ou de sa voisine allemande (11,20%)

L'année 2023 s'annonce donc difficile : sur l'inflation, des taux d'intérêts qui freinent les investissements des entreprises et au final une probable récession en Europe.

Dans ce contexte incertain, la France n'est pas la plus mal lotie, elle pourrait même échapper à la récession. Il n'empêche que le pouvoir d'achat des français devrait baisser.

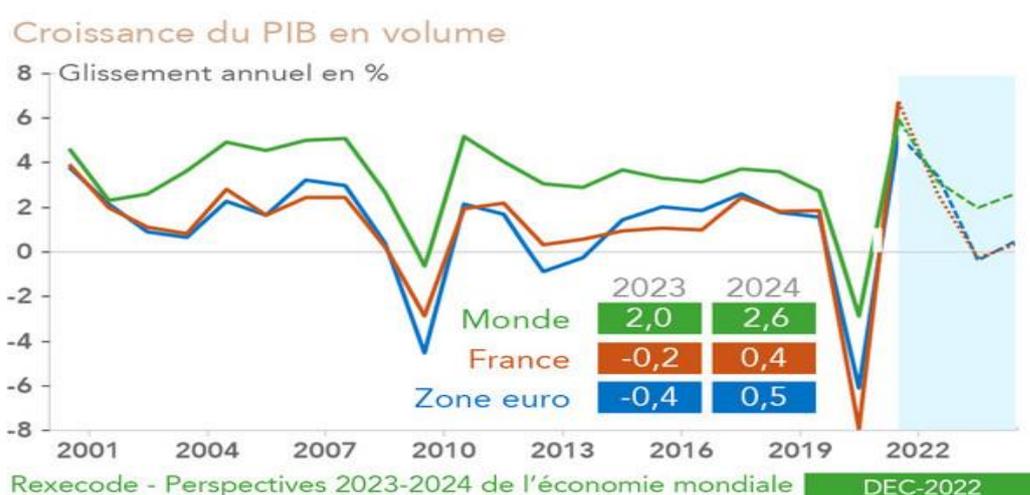
PIB

La croissance en moyenne annuelle du produit intérieur brut (PIB) s'établirait à 2,6 % en 2022, portée par la résistance de la demande et le rebond du secteur des services, même si le ralentissement de l'activité a été assez net au second semestre. *Source Banque de France- Projections 2022*

La demande intérieure finale contribue positivement à la croissance, tandis que les dépenses de consommation des ménages marquent le pas.

À l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance du PIB : les importations sont soutenues, alors que les exportations continuent de ralentir sous l'effet de la baisse des exportations de services.

Enfin, la contribution des variations de stocks à l'évolution du PIB est légèrement positive au 3^{ème} trimestre



CHÔMAGE

Dans le contexte national, les créations nettes d'emploi sont restées fortes et le taux de chômage est revenu à un niveau historiquement bas pour la France (7,3 % en 2022) et à un niveau inférieur de 0,9 point à celui d'avant la crise sanitaire (fin 2019). Ce représente plus ou moins 2,3 millions de personnes.

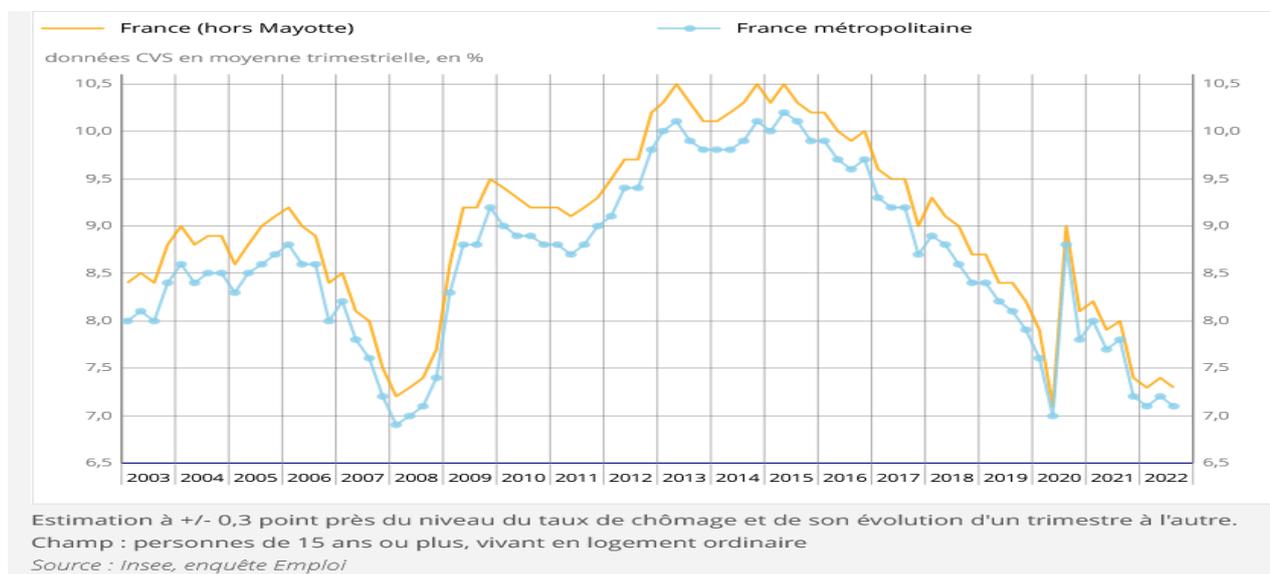
Et ce taux de chômage devrait rester stable, autour de 7,3% en juin 2023. Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active, ainsi que par les créations d'emplois.

Néanmoins, la part des entreprises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint des niveaux inédits dans les secteurs de l'économie, tel que dans l'industrie manufacturière, dans les services et le secteur de la construction. Il semblerait que ce déséquilibre sur le marché du travail provienne davantage d'un besoin supplémentaire de main-d'œuvre que d'un déficit de main-d'œuvre. Les branches manufacturières, grosses consommatrices d'énergie, présentent le climat le plus dégradé parmi les branches industrielles. Cette dégradation reflète les inquiétudes sur l'approvisionnement et sur les hausses des prix du gaz et de l'électricité

La région Auvergne-Rhône-Alpes est classée 3^{ème} à égalité avec Bourgogne-Franche-Comté (6.4%) sur 18 régions françaises comparées en matière de chômage.

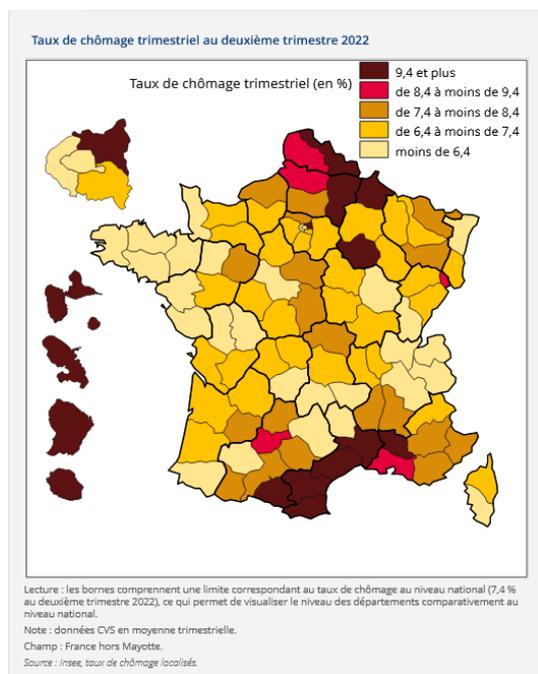
Avec ses 5.5% de chômeurs, notre département se situe en 3^{ème} position, à égalité avec la Savoie, mais devancé par le département du Cantal (4%) et par la Haute Savoie (5.2%)

Taux de chômage entre 2003 et 2022



TAUX DE CHOMAGE en France 2^{ème} trimestre 2022

TAUX DE CHOMAGE Régional et Départemental 2^{ème} trimestre 2022



Taux de chômage localisés au 2^e trimestre 2022 : comparaisons départementales

Données CVS, en moyenne trimestrielle (en %)

		2 ^e trim. 2022 (p)	1 ^{er} trim. 2022	2 ^e trim. 2021
01	Ain	5,5	5,4	6,0
03	Allier	7,8	7,6	8,3
07	Ardèche	8,2	8,2	8,9
15	Cantal	4,0	3,9	4,3
26	Drôme	8,0	7,9	8,6
38	Isère	6,0	5,9	6,5
42	Loire	7,3	7,0	7,7
43	Haute-Loire	5,8	5,6	6,1
63	Puy-de-Dôme	6,5	6,2	6,9
69	Rhône	6,5	6,5	7,2
73	Savoie	5,2	5,4	6,4
74	Haute-Savoie	5,5	5,7	6,6

(p) Les données du dernier trimestre sont provisoires.
Champ : France hors Mayotte
Source : Insee, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT

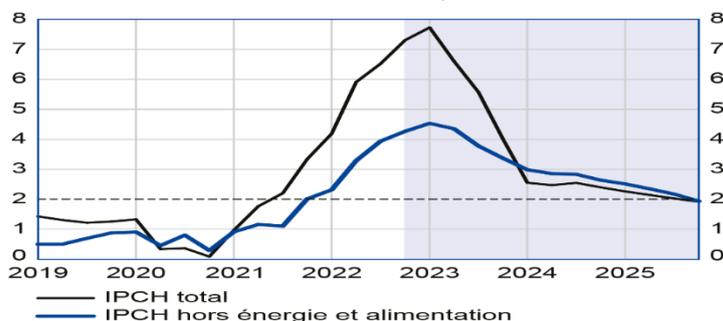
INFLATION

Après une hausse des prix mesurée à **6,2%** sur l'année 2022, l'inflation devrait s'établir à 7% en début d'année 2023, d'après les chiffres communiqués par l'Insee dans sa note de conjoncture publiée jeudi 15 décembre 2022.

Pour l'institut, cette hausse sera provoquée par la fin de la ristourne générale sur le carburant au début du mois de janvier, ainsi que par la "hausse programmée des prix du gaz et de l'électricité", plafonnés en janvier et février à 15%. En 2022, les hausses des tarifs de l'électricité étaient bloquées à 4% pour les particuliers, et les tarifs du gaz gelés. Dans ses perspectives, l'Insee estime qu'à partir du printemps "l'inflation d'ensemble pourrait néanmoins refluer", avec une prévision de +5,5% pour le mois de juin.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



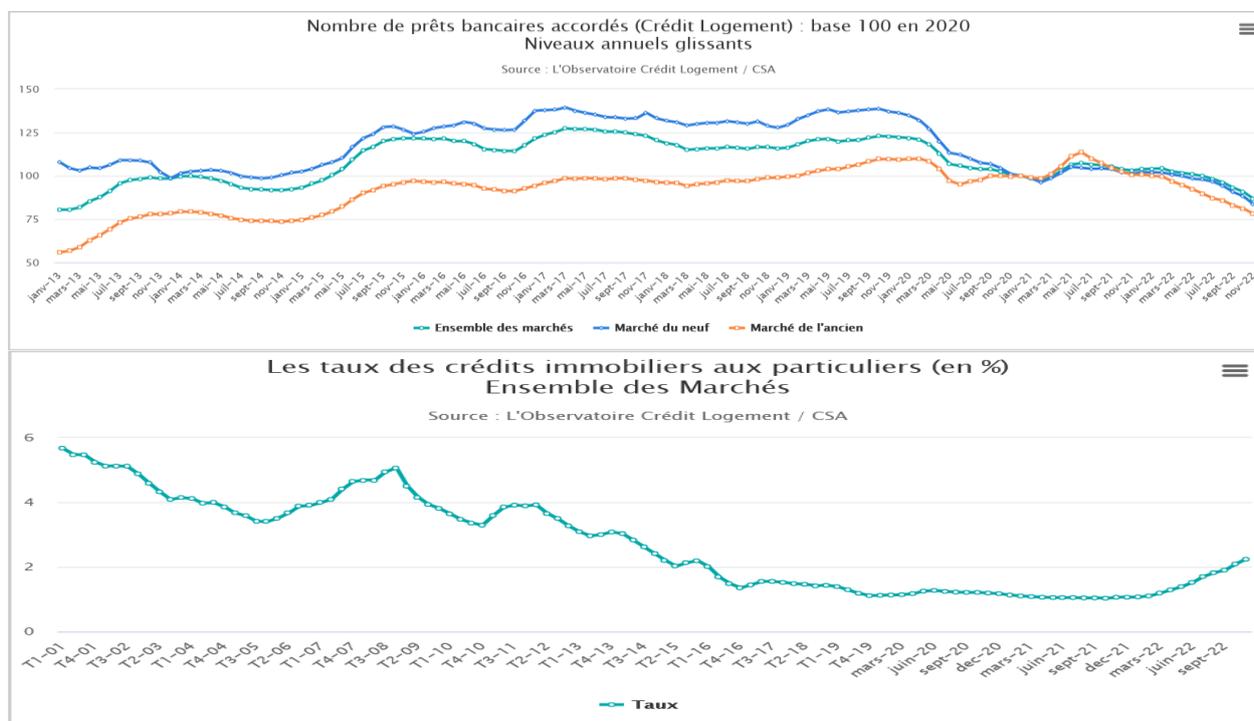
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

CRÉDITS

Depuis le début de l'année 2022, le taux moyen des crédits remonte, et se situe à 2.25 % en novembre contre 1.06% en nov. 2021.

Après une progression modérée sur les 2 premiers mois 2022, le rythme de la hausse s'est accéléré entre février et juin, en réponses aux incertitudes économiques et monétaires nées du déclenchement de la guerre en Ukraine. Puis l'accentuation de toutes ces incertitudes s'est alors accompagnée d'une hausse encore plus rapide en juillet, suivi d'un ralentissement bridé par un taux d'usure trop bas dans l'été, avant de poursuivre un rythme soutenu en novembre.

La production nouvelle de crédits a donc été altérée par l'affaiblissement de la demande, alors que le coût des opérations réalisées progresse d'environ 5.4%. La durée moyenne des prêts immobiliers s'est établie à 248 mois, à un niveau jamais vu par le passé contre 240 à la même période en 2021



DÉFICIT PUBLIC

Bercy revoit légèrement à la baisse sa prévision de déficit pour 2022

Le deuxième projet de budget rectificatif pour 2022 présenté en novembre vise un déficit public à 4,9 % du PIB en 2022, au lieu de 5 %.

Dans le contexte actuel d'inflation élevée et de croissance de l'activité, les rentrées fiscales continuent de fait d'être plus dynamiques qu'anticipé. Le gouvernement estime qu'elles pourraient finalement être supérieures de 4,2 milliards d'euros à ce qu'il prévoyait à l'été, une moitié provenant de l'impôt sur les sociétés, l'autre de l'impôt sur le revenu. Ce qui doit permettre de financer des nouvelles mesures pour pallier les effets de la flambée des prix de l'énergie et de l'inflation.

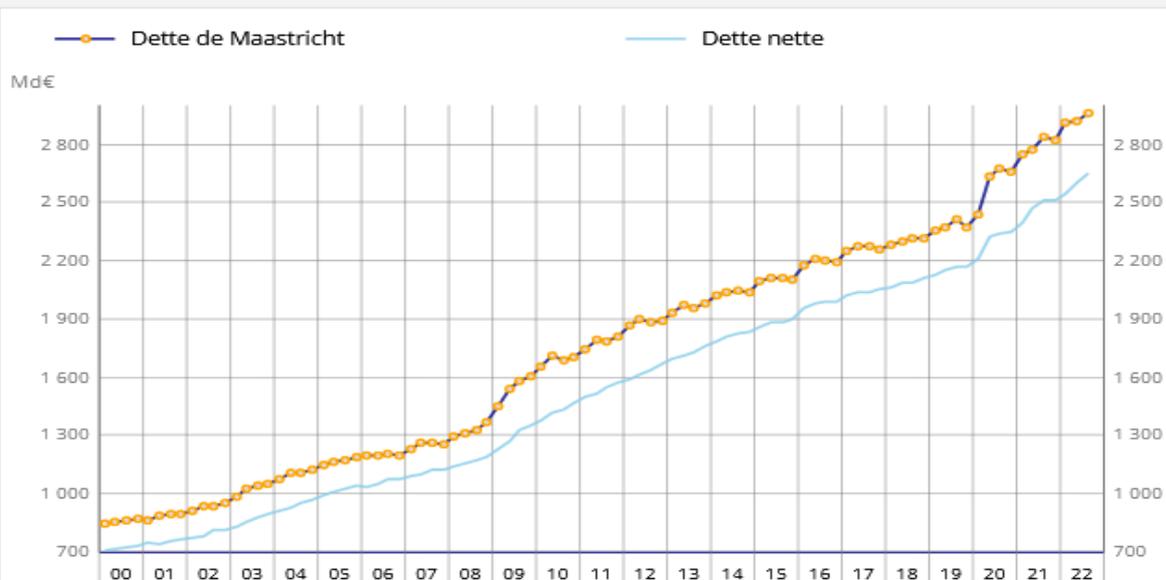
LA DETTE PUBLIQUE

La dette publique est l'ensemble des emprunts de l'État, des collectivités publiques et des organismes qui en dépendent directement (certaines entreprises publiques, les organismes de sécurité sociale, etc.).

À la fin du troisième trimestre 2022, la dette publique s'établit à 2 956,8 Md€ (milliard d'Euros), soit à 113,7 % du PIB.

Les administrations publiques ont globalement puisé dans leur trésorerie pour subvenir à leur besoin de financement, si bien que la dette nette augmente davantage.

Dettes au sens de Maastricht et dette nette



Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFIP, Banque de France

B - Le projet de loi de finances et son impact sur les collectivités territoriales

LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

Le projet de Loi de Finances 2023 ne répond pas à la situation à laquelle doivent faire face les communes, particulièrement exposées aux conséquences de la hausse des prix de l'énergie, des matières premières et des fournitures.

Avec 6.2 % d'inflation en 2022, leurs charges de fonctionnement augmentent mécaniquement et indépendamment des actions engagées pour trouver des économies.

Alors que l'inflation fait progresser les recettes de l'Etat par la TVA et d'autres fiscalités dynamiques, elle provoque une forte hausse des charges des communes, sans évolution notable de leurs dotations.

Les priorités affichées du projet de loi de finances 2023 sont les soutiens au pouvoir d'achat, la transition écologique, l'éducation et la sécurité, et une hausse potentielle de la DGF pour accompagner les collectivités confrontées à la hausse de prix de l'énergie.

LE CONTEXTE NATIONAL IMPACTANT LE BUDGET DE LA VILLE

Le contexte national vient impacter la réalisation du budget prévisionnel 2023 avec :

- ✓ La hausse du coût de l'énergie, du coût des matériaux, du papier et des denrées alimentaires
- ✓ L'incertitude sur l'évolution de l'inflation, estimée à 7 % début 2023, avec un fléchissement à 5.5 % au 2^{ème} semestre
- ✓ L'incertitude sur l'évolution des taux d'intérêts au niveau mondial et européen

Les mesures pour les collectivités locales

En 2023 : La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour tous les contribuables.

Le dispositif dit « amortisseur électricité »

Sont concernées les collectivités qui payent l'électricité plus de 180 €/MWh (abonnement, coût d'acheminement et taxes). L'État va prendre en charge 50 % du prix au-delà de ce seuil. L'aide est proportionnelle jusqu'à 320 €/MWh, au-dessus de 500 €/MWh, l'aide est plafonnée à 160 €/MWh. L'amortisseur électricité permettra de prendre en charges ainsi, jusqu'à 20% de la facture totale d'électricité.

Les conséquences du projet de loi de finances 2023 et l'impact sur le budget communal

Le niveau des ressources (dotations) de Péronnas sera vraisemblablement similaire à 2022.

Toutefois, en raison de la forte inflation, la taxe foncière devrait connaître une hausse d'au moins 7 % de sa base en 2023, représentant environ 216 000€ de recettes supplémentaires.

II - Situation financière de Péronnas à fin 2022

	2018	2019	2020	2021	2022	Evol.2021/22
Recettes de fonctionnement	5 652 603,17 €	5 554 225,36 €	5 480 218,16 €	5 631 565,58 €	5 810 814,48 €	3,18%
Dépenses de fonctionnement	4 340 991,98 €	4 146 623,56 €	4 280 513,94 €	4 512 890,94 €	5 102 676,33 €	13,07%
Epargne brute	1 277 232,76 €	1 363 330,36 €	1 166 113,04 €	1 091 722,64 €	675 604,23 €	
Encours de la dette	3 218 063,22 €	2 772 409,08 €	2 267 329,98 €	1 815 849,45 €	4 378 102,59 €	
Capacité de désendettement	2,52	2	1,94	1,66	6,48	

Sur le budget primitif 2022, nous avons bien prévu les augmentations sur les charges à caractère général (+173 500 €) et sur les charges de personnel (+262 500 €). Mais nous ne pouvons pas anticiper la crise de l'énergie et l'inflation qui, après 2 années COVID, font augmenter vertigineusement nos dépenses de fonctionnement, par rapport à 2020 et 2021. Nous subissons également toutes les hausses sur le carburant, les produits alimentaires, les fournitures d'entretien, de bureau, etc.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 13,07 % par rapport à l'année précédente, pour s'élever à 5,10 M€ ; soit environ 590 K€ de plus qu'en 2021.

Si nous neutralisons les hausses prévues au budget 2022 pour 436 000 €, nos dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 154 000€ sur l'année soit 3,41 %.

Nos recettes de fonctionnement s'élèvent à 5,81 M€ et sont en augmentation de 3,18% - L'augmentation entre 2021 et 2022 est principalement liée aux produits de la fiscalité des ménages (106K€) et des locations de salles qui ont repris après le COVID, même si elles restent largement inférieures aux années précédentes.

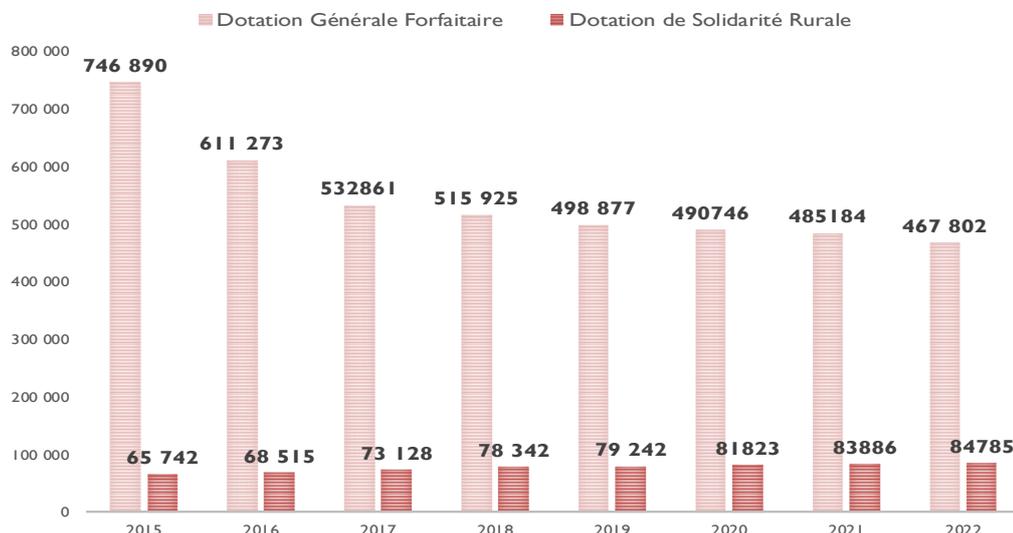
Au niveau du programme d'investissement, les projets ont connu un léger décalage (restaurant scolaire) et se traduit par des dépenses d'investissement en moins.

Pour bénéficier de taux intéressants avant la hausse liée au contexte géopolitique mondial, nous avons anticipé les emprunts nécessaires (1 M€ à 1,15% + 2 M€ à 1,69%) à la construction du restaurant, et parce que notre capacité de désendettement nous le permettait.

Mais la situation financière de la commune connaît une « dégradation » et doit faire l'objet d'une attention particulière afin que le couple Dépenses / Recettes de fonctionnement continue de dégager une épargne brute pour les années à venir et nécessaire au remboursement de nos emprunts.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les dotations de l'État : 2015 - 2022



Pour info : Entre 2010 et 2022 : baisse de 47.49 %

Évolution des recettes de fonctionnement : 2017 à 2022

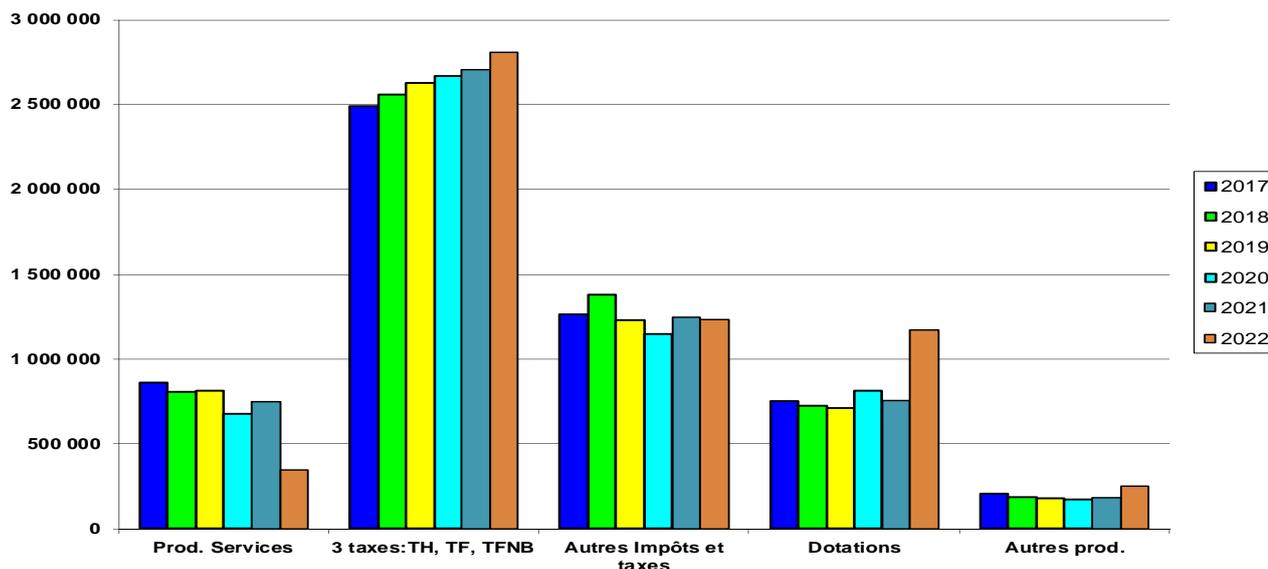
Les Recettes Réelles de Fonctionnement augmentent de 3,18 % sur la période 2021/2022, et retrouve un niveau équivalent aux années pré-covid.

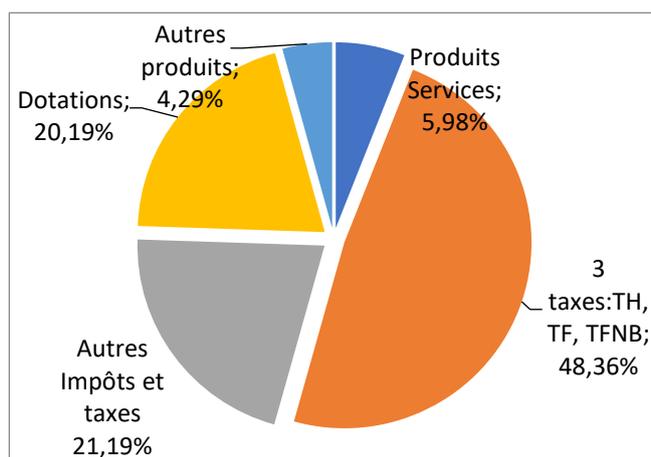
Les dotations sont stables et les recettes fiscales augmentent de 3,91% grâce à la réévaluation de la base ; mais nous perdons 1% de produit lié aux droits de mutation.

Un changement d'imputation comptable explique les différences de recettes entre les produits de services et les dotations (participations CAF pour la crèche et le RPE)

L'augmentation des autres produits est due aux locations de salles : le tarif de base est inscrit au chapitre 752, alors que le matériel en complément est maintenant au chapitre 7083 (cuisine, bar, sono, podium, vaisselle, etc) et au 708778 pour le gardiennage.

Evolution recettes de fonctionnement





**Ratio de recettes en €/habitant
Péronnas / Moyenne nationale (2021) :**

Total des Produits :
844€/h - moyenne nationale : 1196€/h

Fiscalité locale (2,810 M) :
408 €/h - moyenne nationale : 501€/h

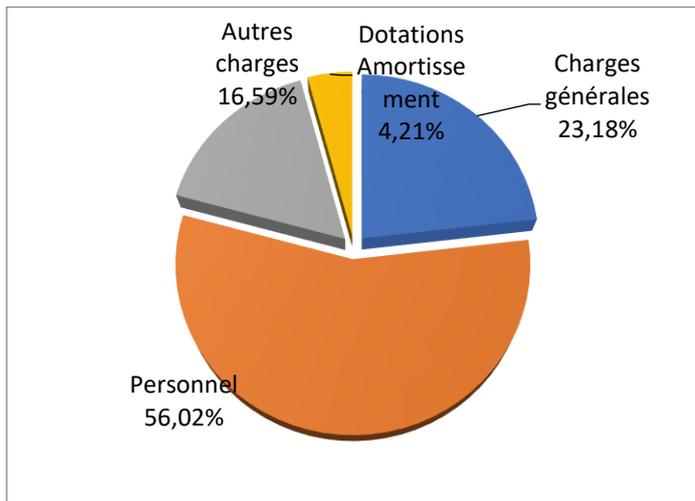
Source : www.impots.gouv.fr - DGFIP

**Les Dépenses de fonctionnement :
Évolution des dépenses de fonctionnement : 2018 à 2022**

	Charges générales	Personnel	Autres charges	Dotations aux Amortissements	Intérêts	Total Dépenses Réelles Fonctionnement	DRF/Habitant
2018	1 180 181 €	2 426 209 €	520 960 €	213 642 €	39 862 €	4 340 992 €	663 €
2019	1 074 906 €	2 382 007 €	456 956 €	235 754 €	35 595 €	4 149 624 €	634 €
2020	1 174 021 €	2 436 265 €	451 974 €	218 253 €	36 236 €	4 280 514 €	640 €
2021	1 004 419 €	2 488 207 €	807 731 €	212 534 €	25 539 €	4 512 891 €	660 €
2022	1 182 731 €	2 858 417 €	846 763 €	214 765 €	37 370 €	5 102 676 €	747 €
Evolution 2022/21	17,75%	14,88%	4,83%	1,05%	46,32%	13,07%	
Moyenne sur 2022/18	0,05%	4,45%	15,63%	0,13%	-1,56%	4,39%	

Avec les besoins qui sont les nôtres, la taille de la commune, l'augmentation du point d'indice, les charges de personnel ont augmenté de 14,88 % (prévu 10,38% au budget).

Mais leur pourcentage de 56,02 % sur le budget global reste dans la moyenne des dernières années (57,65 % en 2019, 56,92 % en 2020, 55,14 % en 2021).

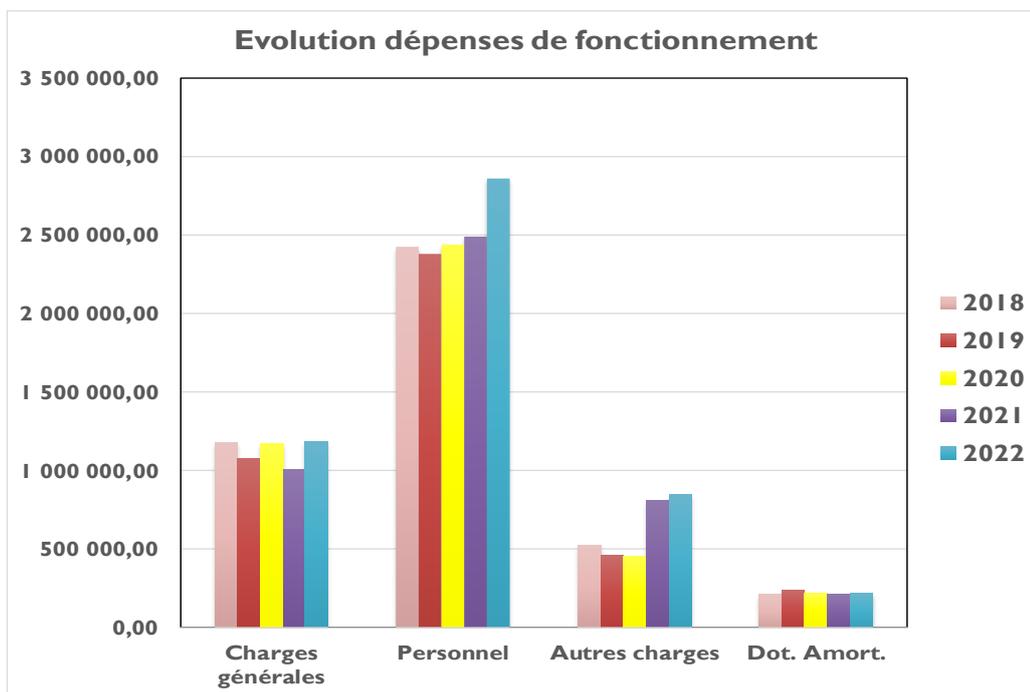


Ratios de dépenses en €/habitant Péronnas / Moyenne nationale (2021) :

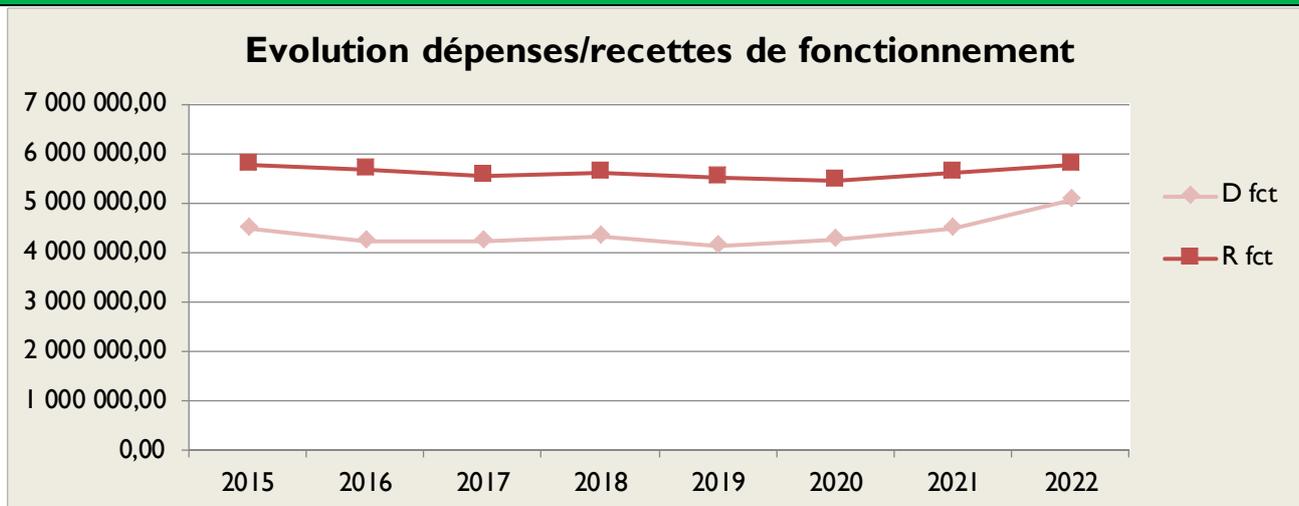
Charges de fonctionnement : 746€/h - moyenne nationale : 1043€/h

Charges de personnel : 416 €/h - moyenne nationale : 553€/h

Source : www.impots.gouv.fr - DGFIP



Évolution du couple dépenses / recettes de fonctionnement



L'épargne de gestion est de 708 138 € (Ecart entre les dépenses et les recettes de fonctionnement)
 L'épargne brute est de 675 600 € (Epargne de gestion moins les intérêts d'emprunt 2021 de 32 534 €)
 L'épargne nette est de 205 300€ (Epargne brute moins le capital versé 2022 de 470 280 €)

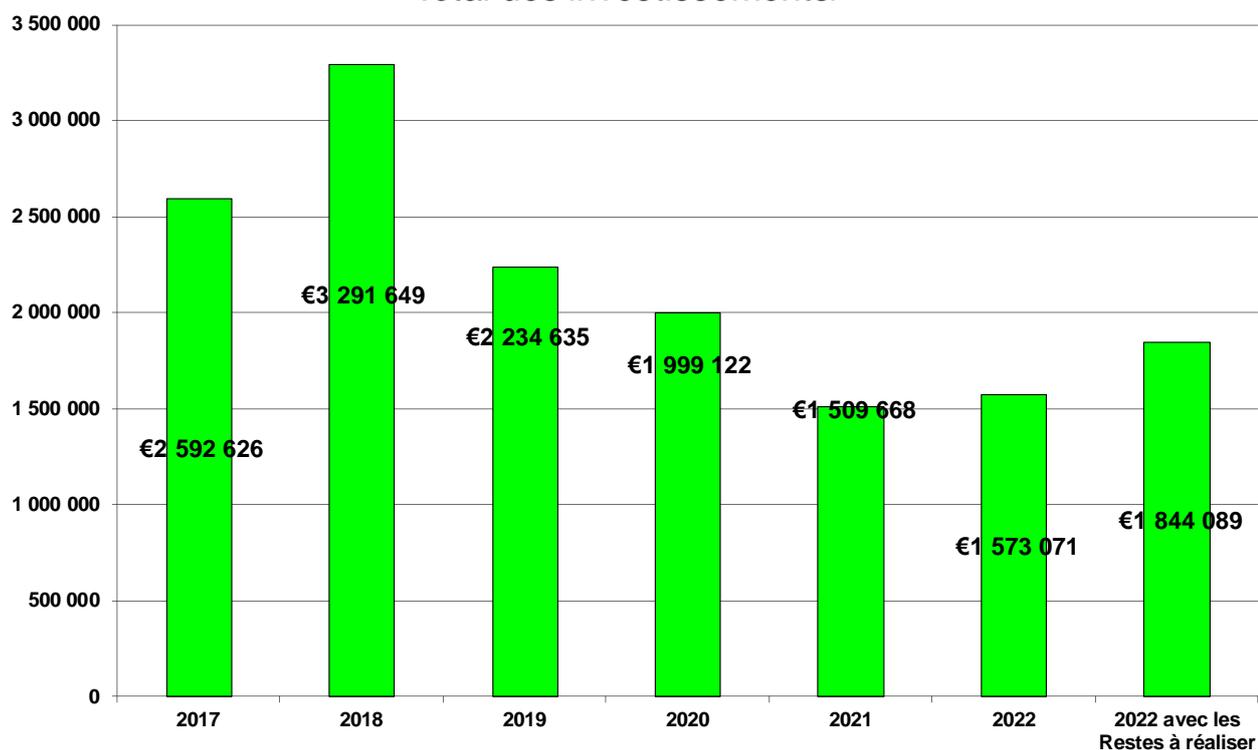
Évolution des dépenses d'investissement : 2017 à 2022

Le niveau d'investissement réalisé devrait s'élever au compte administratif à 1,573 M€ (+271 k€ € restes à réaliser) soit 1,844 M€.

Ratios de dépenses d'équipement en €/habitant Péronnas / Moyenne nationale (2021) :

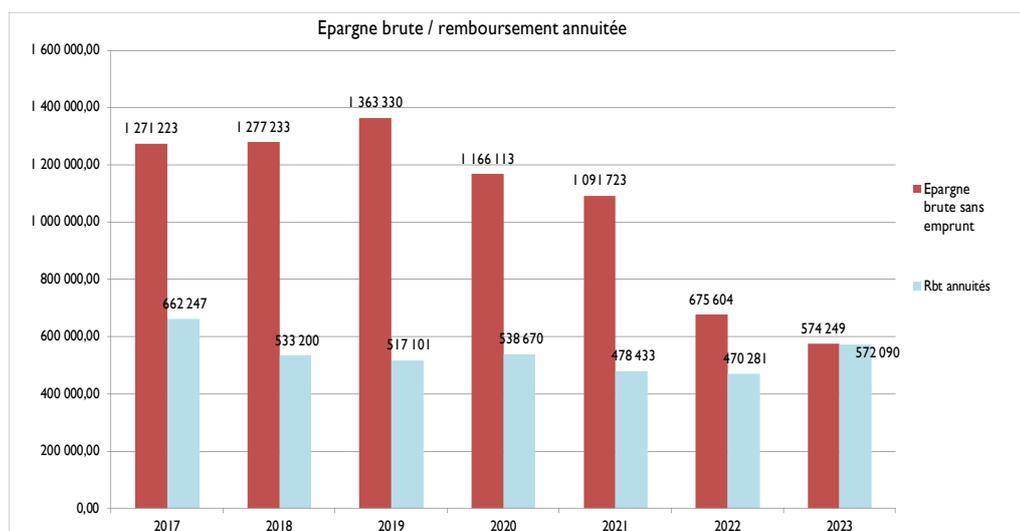
229€/h - moyenne nationale : 315€/h
Source : www.impots.gouv.fr - DGFiP

Total des investissements.



La conjoncture nationale a ralenti la réalisation des projets d'investissements avec des délais d'approvisionnement qui se sont allongés et la pénurie de personnel dans certains secteurs.

Rapport Épargne brute / Capital de la dette 2017 – 2023



Encours par habitant des remboursements d'emprunt
Moyenne nationale (2021) :

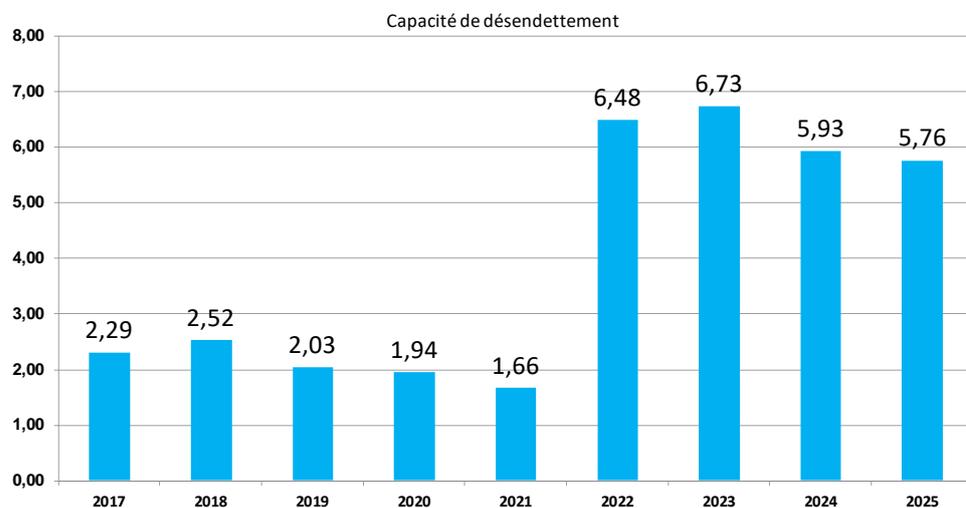
68 €/h – moyenne nationale :
 82€/h

Source : www.impots.gouv.fr - DGFiP

La commune dispose d'un niveau d'épargne brute suffisant pour rembourser la dette existante, dont le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 4 378 102.59 €.

3 emprunts en cours se termineront dans les 2 prochaines années, et 2 autres se finiront en 2031 et 2033, et 2 en 2037.

Capacité de désendettement : 2017 – 2025



L'augmentation de la capacité de désendettement est étroitement liée aux 2 nouveaux emprunts, mais surtout à l'épargne nette qui a diminué en 2022.

III - Les principales orientations et les projections budgétaires 2023

Dans un contexte toujours plus difficile, l'équipe municipale doit parvenir :

- à garantir un service public de qualité au profit de ses 6 811 habitants (source INSEE)
- à assurer un développement équilibré du territoire
- à garantir une situation financière saine et pérenne

Il est nécessaire pour notre collectivité de garder un cap budgétaire à la mesure de ses ambitions et de limiter l'impact inflationniste que nous subissons.

- ✓ En limitant l'évolution des dépenses courantes par un comportement responsable, et en ayant une vigilance sur nos coûts d'exploitation et de maintenance.
Dans les bâtiments communaux, éteignons les lumières, chauffons avec modération, n'éclairons pas inutilement. Les mesures prises en 2022 en matière d'économie d'énergie (abaissement du chauffage et extinction de l'éclairage public) seront poursuivies. Ce n'est pas qu'une question budgétaire liée aux crises actuelles ; il faut aussi travailler à préserver les ressources sur le long terme.
- ✓ En optimisant les recettes et en améliorant le suivi du recouvrement des titres de recettes, notamment les recettes externes et de tarification.

2023 sera une année charnière inédite impactée par les conséquences d'une année 2022 sans précédent (augmentations de tous nos ratios d'analyse financière).

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Un programme d'investissement dans la continuité de l'ordre de 5.5M€

Le programme pluriannuel d'investissement a été ajusté : il comporte plusieurs modifications relevant de l'actualisation de certains projets (accélération pour la modernisation de l'éclairage public), de la réalisation de projets non prévus (requalification avenue de Lyon) et de travaux de grosses réparations /améliorations des divers bâtiments (économies d'énergie).

Certains projets connaissent des coûts supérieurs aux prévisions, il ne faut pas oublier que le contexte actuel de hausse de prix des matériaux et des fluides n'est pas favorable aux finances locales, et le calendrier montre un glissement de certains projets.

➤ Des projets qui n'ont pas pu voir le jour en 2022

- Poursuite du plan Ad'AP pour la mise en accessibilité des bâtiments et des voiries
- Enfouissement des réseaux, éclairage et voirie pour la rue des Peupliers et le chemin des Bouleaux
- Aménagement de l'entrée nord du cimetière et des sanitaires
- Plancher Salle de ping-pong
- Végétalisation du mur Dynacité
- Réalisation d'une aire sablée et d'un sol souple à la MPE

➤ Des glissements sur le calendrier

- Construction du restaurant scolaire
- Création de la place « cœur de ville »
- Réfection de la Rue Grange-Magnien
- Aménagement de la « liaison Besson »
- Réserves foncières - Terrains Perdrix

➤ Des opérations reportées

- Réfection du Chemin du Stade (voirie et mode doux)

➤ Des opérations annulées ou stoppées

- Avenue de Lyon – du feu de la zone au rond-point de Monternoz

➤ Des réajustements à la hausse

Les taux municipaux de la fiscalité locale

Les taux de fiscalité n'ont pas été augmentés depuis 2010. L'autonomie de la commune est désormais restreinte à la Taxe Foncière pour la masse financière la plus conséquente.

Cette dernière portée par la dynamique des bases, devrait connaître une augmentation de 7.1 % pour l'année 2023. Il s'agit de la "plus forte hausse depuis le début du siècle", ce qui se traduira par 216 000 € de recettes supplémentaires pour la commune.

Cependant, nous pourrions être contraints d'activer le levier de la fiscalité locale, pour compenser la hausse des dépenses dues à l'inflation, aux dépenses d'énergie et de personnel.

Les taux n'ont pas bougé tant qu'il n'y avait pas besoin : mais personne n'avait prédit la guerre en Ukraine et ses effets sur l'inflation.

Ce scénario sera étudié plus précisément lors de l'élaboration du budget, dès lors que nous aurons connaissance de nos dotations. Nous devons nous assurer de garder, une épargne de gestion qui permette de financer à minima, l'entretien courant des bâtiments municipaux.

Environ 63% des foyers péronnassiens sont concernés par la taxe foncière. Sous conditions de ressources, les retraités de plus de 72 ans bénéficient d'une exonération totale ou partielle.

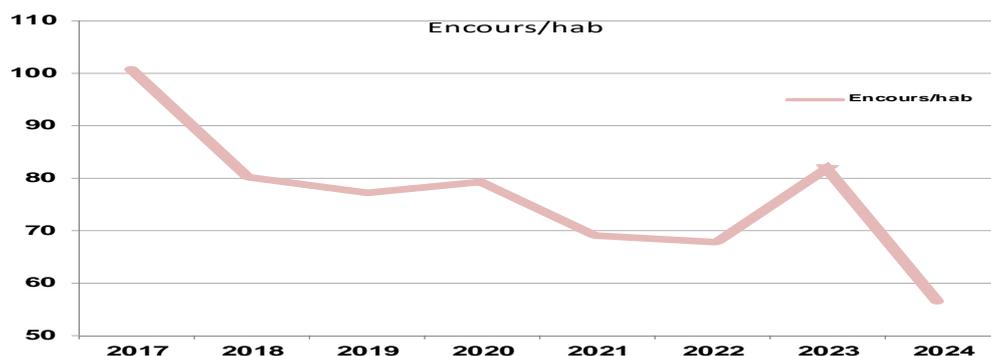
Situation des emprunts début 2023

- 7 emprunts en cours : taux compris entre 1,1 à 1.69 %, + l'emprunt CAF sans intérêt (janvier 2024)
- Moyenne des taux : 1.48 %.
- 2 emprunts se terminent en 2023 (177K€) et un en 2024 (18K€), puis un en 2031, un en 2033, et deux en 2037

L'évolution des intérêts de la dette

En raison des 2 emprunts contractés en 2022, les intérêts d'emprunt en 2023 s'élèveront à 60 160.96 € contre 32 533.92€ en 2022.

Puis sans emprunt supplémentaire, les intérêts de la dette diminueront l'année suivante avec l'extinction de 3 emprunts



Sur le plan des recettes de tarification publique

Avec l'augmentation des charges de chauffage et d'électricité, il est incontournable de revoir les tarifs de location de salles, et d'ajouter un forfait incluant la hausse des coûts énergétique, pour la salle des fêtes, la Rotonde, les gymnases, l'espace rencontre et l'auditorium.

Les tarifs du cimetière seront également revus, de manière à compenser les augmentations imposées par nos prestataires sur les plaques et de leur gravure.

Quant à nos recettes de services, une étude plus fine et approfondie sera réalisée pour l'élaboration du budget, et l'inflation sera répercutée sur les produits de services.

Sur le plan des dotations de Grand Bourg Agglomération

L'Attribution de Compensation de GBA devrait se maintenir en 2023 sauf ajustements pour le service informatique commun.

Sur le plan des autres recettes

Il est prévu de percevoir un FCTVA de fonctionnement de 15 000 € et en investissement de 180 000 €.

Les dépenses de personnel

Les dépenses prévisionnelles de personnel qui représentent 56.02 % des dépenses réelles de fonctionnement, sont programmées avec une augmentation de 94 000 €, soit 3.29%

Cette augmentation s'explique principalement par :

- **Les mesures gouvernementales** avec l'augmentation du point d'indice sur une année pleine
- **Les évolutions liées à la carrière des agents :**
 - ✓ Avancement d'échelons
 - ✓ Glissement Vieillesse Technicité
 - ✓ Versement capital décès
 - ✓ Augmentation de 12 000 € de l'assurance statutaire
 - ✓ Prévision d'une augmentation de 6 000 € à la charge de la commune pour la revalorisation des tickets restaurants de 1 €, passant le ticket de 5 € à 6 €

Maintien de l'enveloppe consacrée aux aides accordées

La municipalité maintient sa politique de soutien au monde associatif local, considérant que l'ensemble de ses associations œuvre au maintien et au renforcement du lien social et au développement d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

Rappelons que la commune met les équipements gratuitement à la disposition des associations sportives et culturelles, pour l'exercice de leur activité.

PROJECTIONS BUDGÉTAIRES

La construction du budget 2023 a pour objectifs de :

- **Poursuivre un programme d'investissement dynamique pour transformer durablement** la ville et ses services municipaux vers une plus grande soutenabilité écoresponsable **en donnant la priorité aux investissements réducteurs de consommation d'énergie** en bénéficiant si possible de **subventions/participations** de nos partenaires : État, Région, Département, GBA, CAF... (éclairage, économe de flux).
- **Baisser nos dépenses de fonctionnement en trouvant de nouvelles sources d'économie, hors fluide qui nous sont imposés, malgré une baisse de consommation** tout en maintenant la qualité du service public et en développant de nouveaux projets innovant de modernisation de notre administration.
- **Assurer l'entretien et la rénovation** des bâtiments et de la voirie communale.
- **Veiller à minima à ce que l'épargne brute** soit suffisante au remboursement du capital de la dette en 2023 ; 2023 : année « particulière » où se termineront 3 emprunts alors que 2 autres démarrent sur une année complète.

Un autofinancement « nul » en 2023

On observe une tendance marquée à la dégradation de l'autofinancement en raison de l'évolution plus rapide des charges que celles des produits, et de l'augmentation de notre dette.

	2022 (réalisé)	2023(simulation)
Recettes	5 810 814,48	6 043 247,06
Dépenses	5 102 676,33	5 408 836,91
Epargne de gestion	708 138,15	634 410,15
Charge de la dette (remboursement capital)	470 280,78	572 089,96
Epargne nette (sans emprunt)	205 323,45	2 159,23

Projets 2023

Enveloppe attendue pour 2023	
Epargne nette escomptée	205 323 €
Excédent fonctionnement 2022	2 155 904 €
Estimation du FCTVA sur travaux 2022	180 000 €
Disponibilité escomptée : (Avant emprunt ou autres recettes exceptionnelles)	2 541 227 €
Excédent d'investissement 2022	2 998 000 €
Reste à Réaliser : (Travaux en cours financés sur budget 2022)	271 018 €

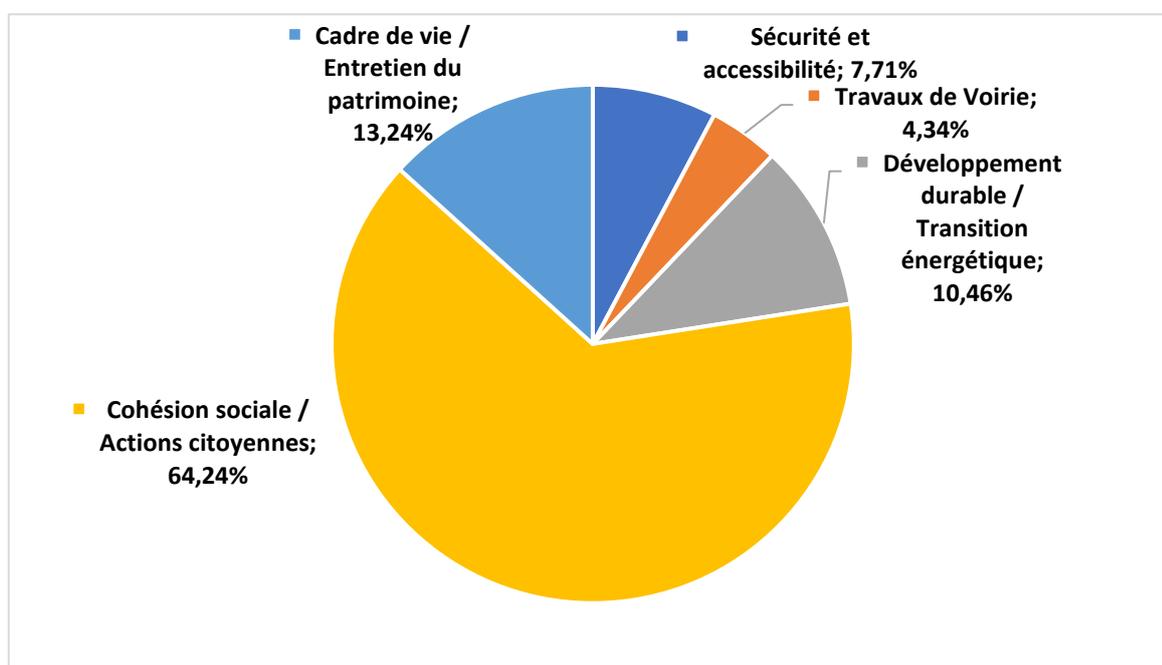
En 2023, il sera possible de réaliser plus de 5,5 M€ de travaux sans emprunt et hors reste à réaliser

Nous avons un excédent d'investissement de 2.998 K€, prévu pour la construction du restaurant scolaire.

Programme Pluriannuel d'Investissements		2023	Reste à réaliser 2022	2024	2025	2026
Sécurité et accessibilité						
Chemin du Stade	ETUDE Réfection + Mode doux					545 000 €
Avenue de Lyon (pénétrante)	Réfection + Mode doux			1 700 000 €	3 550 000 €	2 000 000 €
Rue de la Chartreuse	Sécurisation piéton enrobés	32 800 €	10 200 €			
Chemin des Bouleaux	Sécurisation piéton + reprise	25 000 €				
Esplanade Eglise	Accessibilité + sanitaires + portails	171 000 €				
Travaux PMR /ADA'P	Fin du programme	100 000 €				
Vidéosurveillance	Mairie + divers	40 000 €		60 000 €		
Salle de danse	Mise en conformité - Cloisonnement étage	36 000 €				
Développement durable / Transition énergétique						
Enfouissement réseaux électrique - Fonctionnement	Bouleaux	54 000 €	45 000 €			
Enfouissement réseaux électrique - Fonctionnement	Peupliers	50 000 €	85 000 €			
Modernisation Eclairage public - Fonctionnement	Changement ampoules sodium par des ampoules leds - 400 points X 75€	30 000 €				
Modernisation Eclairage public - Fonctionnement	Changement des ampoules des luminaires en platines LED : nombre et secteurs à définir - 300 points lumineux par an	300 000 €		300 000 €	300 000 €	
Rue Grange Magnien	Enfouissement réseaux, éclairage	5 000 €		44 000 €		
Salle des fêtes "Pierre Chambaud"	Toiture					630 000 €
Mairie	Isolation des murs	65 000 €				
Isolation batiments	à définir, selon résultats disgnostics			300 000 €		
Salle de danse	Toiture 80 000 €			80 000 €		
Ateliers municipaux	Rep. Chaufferie bois	25 000 €				
Gymnase "COSEC"	Remplacement Chaudière					42 500 €
Salle des fetes	Récupérateur eaux pluviales	20 000 €				
Bornes de recharge électrique	Parking AGORA					20 000 €
Travaux de VOIRIE						
Entretien voirie	Marché à bon de commande	46 000 €		85 000 €	50 000 €	50 000 €
Rue Grange Magnien	Etude faite par la DST - VOIRIE	- €				1 241 000 €
Rue des Peupliers	Rue des Peupliers	87 000 €				
Nouvelle voie Terrain BESSON	Etude / travaux	10 000 €			100 000 €	100 000 €
Portique du 19 mars	Remplacement	12 000 €				
Giratoire MERMOZ	Part PERONNAS	73 000 €				
Cohésion sociale / Actions citoyennes						
ETUDES diverses	Révision PLU, Schéma mobilités, voie Besson, Place Cœur de ville, Diagnostic voiries, Toiture SdF	94 000 €		25 000 €	25 000 €	
Communication	Panneaux électroniques extérieurs et intérieurs				51 000 €	
Restaurant scolaire	Etude - Honoraires - Travaux	3 100 000 €	185 000 €	900 000 €		
Ecole primaire "Les Erables"	Refection peinture + Rep toiture + mobiliers	30 600 €				
Ecole maternelle "Jeanine Chabin"	Lavabos + Refection peinture	2 000 €	6 000 €			
Panneau électronique	Parking Salle des fêtes					40 000 €
CITY STADE	Sporadix - Refection sol	40 000 €				
Local Pétanque	Reprise du sol	20 000 €				
Jeux	Place de l'europe + Terrain Padel			50 000 €		
Complexe "Marc Bernardin"	Plancher ping-pong + rep toiture	85 000 €				1 052 000 €
Cadre de vie & entretien du patrimoine						
Réserves foncières	Terrains PERDRIX			125 000 €	125 000 €	125 000 €
Réserves foncières	si opportunités	400 000 €				
EPF - Annuités 2023	Parcelles consorts BATY	98 783 €		98 783 €	98 783 €	
Cœur de ville - Place	Aménagement de la place			300 000 €		
Cadre de vie paysager	Mobilier urbain, mur végétal, plantations arbres	43 000 €				
Salle des fêtes "Pierre Chambaud"	Menuiserie / moquette	55 000 €				
Ex Local TREBOZ	Travaux intérieurs	40 000 €				
Mairie	Aménagement patio	6 000 €				
Pôle médical	Aménagements intérieurs + sanitaires	6 400 €				
Maison Petite Enfance - Crèche	Aire sablée, sol souple ext. et sur gazon en 2022 + isol, acoustique, création salle etc,	35 000 €				89 500 €
Achat petit materiel	Matériel divers, souffleur, autolaveuse	10 750 €				
	TOTAUX	5 248 333 €	331 200 €	4 067 783 €	4 299 783 €	5 935 000 €
	pour la section FONCTIONNEMENT	434 000 €	130 000 €	300 000 €	300 000 €	- €
	pour la section INVESTISSEMENT	4 814 333 €	201 200 €	3 767 783 €	3 999 783 €	5 935 000 €

PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2023 PAR THÉMATIQUE

RECAPITULATIF par thématique		
Sécurité et accessibilité	7,71%	404 800,00
Travaux de Voirie	4,34%	228 000,00
Développement durable / Transition énergétique	10,46%	549 000,00
Cohésion sociale / Actions citoyennes	64,24%	3 371 600,00
Cadre de vie / Entretien du patrimoine	13,24%	694 933,00
TOTAUX	100,00%	5 248 333,00



CONCLUSION

En conclusion, la préparation budgétaire pour 2023 s'inscrit dans un cadre totalement inédit pour toutes les collectivités qui voient leur marge d'autofinancement se réduire drastiquement sans pouvoir maîtriser les coûts supplémentaires qui s'imposent à elles.

Toutes les hausses constatées en 2022 et annoncées pour 2023, réduisent nos marges de manœuvre en alourdissant nos dépenses de fonctionnement.

Face à cette situation, notre responsabilité est d'agir en trouvant toutes les possibilités visant à réduire toutes nos dépenses de fonctionnement.

Pour éviter un effet de ciseaux trop important, la commune devra agir sur les leviers suivants :

- **Comprimer les dépenses de fonctionnement**
- **Décaler ou renoncer à des investissements**
- **Ajuster la fiscalité**
- **Augmenter les produits de services**

Le financement des investissements sera assuré en partie grâce aux ressources propres :

- **Le virement de fonctionnement et les amortissements**
- **Le FCTVA, la taxe d'aménagement,**
- **Les subventions**

QUELS ENJEUX et OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

La transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique

- Agir pour diminuer les dépenses énergétiques, chauffage & éclairage

Une Ville responsable

- Gérer le patrimoine : isolation des bâtiments existants
- Travailler à préserver les ressources à long terme
- Pérenniser les bonnes pratiques en diminuant nos consommations d'énergie et de consommables

Une Ville dynamique

- Un schéma modes doux et développement urbain
- Un projet Cœur de ville à la hauteur de ses habitants

**Ces orientations budgétaires préparent la ville aux enjeux de demain dans un cadre inédit.
Elles serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif 2023.**